La randonnée permanente «Tour de l'Oisans et des Écrins» permet de faire le tour du Parc National des Ecrins dont l'Oisans constitue la partie Nord. Le Parc National des Écrins comporte sept régions qui sont, dans l'ordre du parcours proposé : l'Oisans, le Briançonnais, la Vallouise, l'Embrunais, le Champsaur, le Valgaudemar et le Valbonnais.

Le Parc (www.les-ecrins-parc-national.fr) a été créé en 1973 et a une superficie de 170000 hectares ; il englobe en tout ou partie 61 communes. C'est un territoire de haute montagne dont la chaîne des principaux sommets structure l'ensemble. Le plus haut sommet, à plus de 4100 mètres d'altitude, est la Barre des Écrins. Les eaux s'écoulent suivant les trois bassins de la Romanche, de la Durance et du Drac.

Le parcours proposé fait au plus près le tour du massif et pénètre à l'intérieur de celui-ci par les vallées du Vénéon (La Bérarde), du torrent d'Ailefroide (Pré de Mme Carle), du Drac (Orcières), de la Séveraisse (Le Gioberney) et de la Bonne (Le Désert en Valjouffrey), auxquelles s'ajoute la montée à Notre Dame de la Salette. Ces pénétrantes permettent, en allant visiter les fonds de vallée, d'aller jusqu'où commencerait la randonnée pédestre.

D'autre part le parcours permet de visiter deux sites B.P.F-B.C.N de l'Isère (La Bérarde et La Salette) et deux sites des Hautes Alpes (Lautaret et Gioberney). Deux autres sites des Hautes Alpes se trouvent à proximité du parcours (abbaye de Boscodon et St Etienne en Dévoluy).

TOUR de l'OISANS et des ÉCRINS

(540 km, 9 cols, 4 B. P. F.)

La randonnée permanente «Tour de l'Oisans et des Écrins», créée en 1978 par Jules Arnaud, permet de faire le tour complet du massif des Écrins et de pénétrer profondément à l'intérieur de celui-ci.

DEMANDE d'INSCRIPTION INDIVIDUELLE TOUR de l'OISANS et des ÉCRINS

NOM : .....

PRÉNOM : ..... M F (barrer la mention inutile)

ANNÉE de NAISSANCE: .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL et VILLE: .....

TÉLÉPHONE: .....

COURRIEL: .....

CLUB : .....

N° CLUB FFCT: .....

N° LICENCE PERSONNELLE FFCT: .....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter en son entier.

Ci joint un chèque d'un montant de 5 € (si licencié FFCT) ou 7 € (autres)

(à l'ordre des Cyclotouristes Grenoblois).

Fait à ..... Le .....

SIGNATURE:

Quelques remarques sur le Tour de l'Oisans et des Écrins

Il s'agit d'un parcours montagneux faisant au plus près le tour du massif et pénétrant à l'intérieur de celui-ci : le tour proprement dit fait traverser 7 cols (Sarenne, Lautaret, Moissière, Festreaux, l'Holme, Parquetout et Ornon). A ceux-ci s'ajoutent les deux petits cols menant au sanctuaire de la Salette (et qu'on franchit sans s'en apercevoir). Comme toujours en montagne, certaines pentes sont fortes, voire très fortes (Gioberney, col de Parquetout, ...) et les petits braquets apportent un confort non négligeable.

Le parcours peut se faire en principe de juin à septembre, mais il peut faire très frais et le mauvais temps arrive vite en montagne : la neige peut tomber en juillet sur les points les plus élevés du parcours.

Lors d'un voyage itinérant il est nécessaire d'emporter les vêtements appropriés ainsi que le matériel de réparation courant : les seules localités importantes où il est possible de se dépanner sont Bourg d'Oisans, Briançon, Guillestre et Embrun.

Il paraît difficile de partir à chaque fois d'un point fixe puisque l'on fait le tour du massif et qu'il est impossible de le traverser. Même avec un véhicule, les distances deviendraient rapidement trop grandes.

Le parcours proposé ne l'est qu'à titre indicatif : il peut s'accomplir en une ou plusieurs fois et dans un ordre quelconque pour les points de contrôle.. On peut noter que le tour du massif compte 320 km alors que les pénétrantes lui ajoutent 220 km.

La liste des hébergements proposés (fournie lors de l'inscription) n'est évidemment pas exhaustive. De plus certains établissements peuvent ne fonctionner que l'hiver (stations de ski alpin ou de fond). Il ne faut pas oublier non plus qu'un certain nombre de gîtes, hôtels ou refuges ne sont pas situés exactement sur le parcours et peuvent nécessiter quelques montées supplémentaires. Enfin il convient de s'assurer de l'état des routes.

Dans l'envoi définitif après inscription nous indiquons d'une part quelques boucles à greffer éventuellement sur l'itinéraire principal, et d'autre part (pour les chasseurs de cols ou les touristes disposant de beaucoup de temps) une dizaine de cols proches ou relativement proches du parcours. Ces boucles ou aller-retours nécessitent beaucoup de temps supplémentaire car ce sont de longues distances (jusque 530 km en plus !!) et surtout des dénivelés très importants.

L'envoi définitif comporte de plus un parcours détaillé (kilométrage et numérotation des routes), un ou des carte(s) de route et un descriptif des principales curiosités à voir ou à visiter sur le parcours.

Règlement

1 Le Tour de l'Oisans et des Écrins, organisé par les Cyclotouristes Grenoblois, est ouvert à tous les cyclotouristes affiliés ou non à la F.F.C.T., mais les participants mineurs doivent être obligatoirement accompagnés par un parent, tuteur légal ou éducateur qualifié.

2 Le parcours, sans limite de temps ni sens imposé et pouvant être réalisé en une ou plusieurs fois, peut habituellement s'effectuer de juin à septembre. Le parcours proposé n'est pas impératif,la seule validation retenue étant celle des 15 points de contrôle figurant sur la carte de route :
BOURG d'OISANS, La BÉRARDE, L'ALPE d'HUEZ, Le COL du LAUTARET, BRIANÇON, Le PRÉ de Mme CARLE, L'ARGENTIÈRE, EMBRUN, CHORGES, ORCIÈRES, St BONNET en CHAMPSAUR, Le GIOBERNEY, St FIRMIN, NOTRE DAME de la SALETTE, Le DÉSERT en VALJOUFFREY
Quatre sites BCN-BPF (La Bérarde, Col du Lautaret, Le Gioberney, Notre-Dame de la Salette) figurent parmi ces points de contrôle.

3 Le départ peut être pris de l'un quelconque des points de contrôle, au choix du participant.

4 Aucune restriction n'est faite en ce qui concerne les types de bicyclettes, à condition que celles-ci soient uniquement mues par la force musculaire, et conformes aux prescriptions du Code de la Route, particulièrement en ce qui concerne l'éclairage.

5 Les participants non licenciés à la FFCT sont assurés au minimum en RC par l'organisateur ; les participants doivent se déplacer dans le respect du code de la Route, de la nature et de l'environnement

6 L'homologation a lieu après vérification de la carte de route qui doit comporter pour chaque point de contrôle un cachet-tampon du commerce ou d'un office public (mairie, poste, office de tourisme, ...) de la localité. En cas d'impossibilité d'obtention d'un tel cachet, une photo ou diapositive montrant un panneau désignant clairement la localité devra être jointe à la carte de route.

7 Le droit d'inscription est fixé à 5 € par participant affilié à la FFCT et à 7 € pour un non-licencié, pour délivrance de la carte de route, d'un itinéraire détaillé, d'une liste d'hébergements possibles et autres documents éventuellement nécessaires. Les chèques bancaires ou C.C.P. sont à libeller à l'ordre des Cyclotouristes Grenoblois.

8 Un diplôme sera remis à toute personne ayant obtenu l'homologation de sa carte de route.

9 Les demandes d'inscription, accompagnées du montant des droits correspondants, devront parvenir au club organisateur suivant le modèle de l'imprimé ci-contre, au minimum 15 jours avant la date prévue pour le départ. La correspondance est à envoyer à l'adresse suivante :

Michel GUILLERAULT
Tour de l'Oisans et des Écrins
14 rue Germain 38100 Grenoble
Tél : **04 76 44 25 95** ou **06 82 99 66 71** ; courriel: mimictg@orange.fr

TOUR de l'OISANS et des ÉCRINS

540 km, 9 cols, 4 B.P.F.-B.C.N

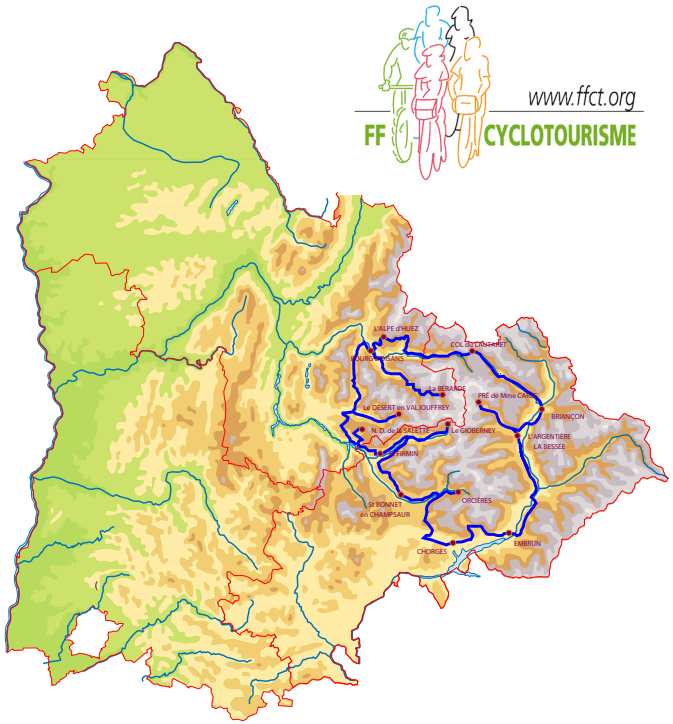

RANDONNÉE PERMANENTE

Label national 256/09

cyclotouristes grenoblois